

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 39 (2002)
Heft: 1509

Inhaltsverzeichnis

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Exit la Fondation Suisse solidaire

L'AVIS MORTUAIRE DE LA FONDATION SUISSE SOLIDAIRE EST QUASIMENT SOUS PRESSE. LA DATE DE LA CÉRÉMONIE SEMBLE FIXÉE AU 22 mars, à l'occasion des votations finales qui concluront la présente session des Chambres fédérales. Les honneurs seront rendus sans toucher la main, antiseptiquement, par scrutin électronique. Soulagement général, mêlé de quelques larmes de crocodile. Exécuteurs des hautes œuvres, beaucoup plus efficaces que les démocrates-chrétiens dans leur combat incertain contre l'Expo, les radicaux pourront compter sur l'appui des députés de l'UDC, de tout temps opposés à la Fondation, et des parlementaires qui préfèrent s'épargner une campagne dont l'échec paraît programmé.

Lancée il y a tout juste cinq ans devant une Assemblée fédérale convoquée en catastrophe, l'idée d'une Fondation marquant la solidarité de la Suisse avec les plus déshérités d'ici et d'ailleurs a peiné à prendre forme. Même le financement, pourtant annoncé d'emblée, a fait problème: d'accord pour utiliser l'or excédentaire de la Banque nationale, mais selon quelles modalités?

Avec les années, d'attentes en illusions, de répartitions en chipotages, d'interventions lobbyistes en manœuvres latérales, la généreuse idée lancée par Arnold Koller, qui semblait lui-même étonné par sa propre grandeur, est devenue un «beau geste encombrant» (*Le Temps*, 6 mars 2002). La Fondation n'a jamais su vraiment

convaincre, empêchée par de continues modifications des buts et priorités de son éventuelle activité. D'où l'impression qu'elle cherchait sa légitimité en même temps que son appellation, qui a changé plusieurs fois depuis mars 1997.

Il faut dire que la Fondation Suisse solidaire avait peu de chances d'affirmer sa raison d'être face à trois préoccupations autrement magiques dans les têtes helvétiques: le financement de l'AVS, réputé fragilisant pour l'institution populaire par excellence; l'endettement des collectivités, accablant dans un pays où prévalent les vertus de l'épargne; l'irrésistible ascension de l'UDC, dont les revendications font si peur qu'elles sont intériorisées par des élus de tous bords, lesquels ne se sentent manifestement pas la force d'y résister.

Il est des jours où l'on ne sait plus trop à quelle Suisse se vouer: celle qui porte depuis près de 140 ans la belle et forte idée de la Croix-Rouge ou celle qui ne manque jamais de sortir sa calculette au moment de faire un grand geste? Celle qui dit finalement oui, du bout des lèvres, à l'ONU, ou celle qui aide la Fondation Suisse solidaire à mourir dans une relative dignité, en cercle parlementaire fermé, lui épargnant l'humiliation suprême d'un refus en votation? Un refus qui tournerait à la gloire facile des populistes de toutes obédiences. YJ

**Il est des jours où
l'on ne sait plus
à quelle Suisse
se vouer**

Sommaire

Rétributions: L'auto-évaluation, modèle capitaliste (p. 2)

Presse: Qui a peur du groupe Hersant? (p. 3)

Immigration: Qui va regarder la réalité en face? (p. 4)

Loi sur les étrangers: Une initiative pour les permis de courte durée (p. 5)

Monde du travail: A contre-emploi (p. 6)

Votations: Sur la majorité des cantons (p. 7)